

Gap, le vendredi 14 août 2026

ASA DU CANAL DE GAP
UNE NUIT D'ARROSAGE AUTORISÉE
Secteurs en aval du partiteur de D'

Mesdames, Messieurs les adhérentes et adhérents,

Les orages survenus la nuit dernière dans le Champsaur ont permis une reprise du débit sur le Drac. Cette amélioration nous permet d'autoriser une nuit d'arrosage sur les secteurs situés en aval du partiteur de D'.

Créneau autorisé

Du vendredi 14 août à 20h00 au samedi 15 août à 8h00

Pour tous les adhérents en aval du partiteur de D', hors arboriculteurs

Ce créneau ne concerne pas les arboriculteurs, dont le tour d'eau fait l'objet d'une programmation distincte, communiquée séparément.

Attention

À la suite des orages, l'eau est fortement chargée en limon. Nous ne pouvons pas garantir que les réseaux ne se désamorceront pas au cours de la nuit. Chacun arrose donc en connaissance de cause, et nous vous invitons à surveiller vos installations et à protéger vos matériels (filtres, goutteurs, asperseurs).

En dehors de ce créneau, aucun arrosage n'est autorisé. Les restrictions en vigueur sur le reste du périmètre de l'ASA demeurent inchangées.

Cette autorisation est susceptible d'être modifiée au dernier instant en fonction de l'évolution du débit. Retrouvez l'information en temps réel sur PanneauPocket (ASA du Canal de Gap) et sur www.canaldegap.fr.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Le Président de l'ASA du Canal de Gap